



Charte Ethique

« Charte d'Excellence durable des Bordeaux Grands Crus Classés en 1855 (Médoc et Sauternes) »

basée sur le norme ISO 26000

Préambule

Cette charte guide l'action du Conseil GCC 1855 et de ses émanations dans l'accomplissement de leurs missions. Elle ne substitue pas aux initiatives individuelles des adhérents.

Elle constitue un socle de valeurs communes aux Grands Crus Classés en 1855 et réunit leurs principes fondamentaux d'action.

Elle reflète l'esprit d'excellence et d'initiative des Grands Crus Classés en 1855.

Le respect des lois, règlements et décisions constitue un premier engagement indispensable à la défense des valeurs partagées par les Grands Crus Classés en 1855.

Le Conseil GCC 1855 s'engage aux côtés des Grands Crus Classés 1855 dans une démarche éthique, d'excellence durable, au soutien de leurs valeurs et actions.

Il restitue chaque année, dans un rapport d'excellence durable, les actions menées par ses adhérents.

Le classement des Grands Crus Classés en 1855 témoigne de la réputation exceptionnelle et universellement reconnue des vins de Bordeaux.

Les Grands Crus Classés en 1855 représentent ensemble l'excellence viticole (Maître étalon). Le Conseil des Grands Crus Classés en 1855 porte dans cette charte l'engagement des crus dans une démarche d'excellence durable. Son action s'appuie sur les valeurs partagées par les Grands Crus Classés en 1855 : valorisation d'un terroir d'exception, protection d'un patrimoine unique et universel, considération et respect des parties prenantes.

LA VALORISATION D'UN TERROIR D'EXCEPTION AUX CÔTÉS DES GRANDS CRUS CLASSÉS 1855, CONSEIL GCC 1855 DÉFEND

- L'excellence de la production, au service des consommateurs, au moyen d'une viticulture et d'une vinification de précision
- Le respect et la valorisation du terroir par l'utilisation de pratiques adaptées respectueuses des cahiers des charges d'appellation
- Le développement économique des territoires, par une interaction humaine continue et harmonieuse avec l'environnement

- La valorisation de la production, en collaboration avec leurs partenaires, dans le respect des usages et de la loyauté commerciale

- La protection de la production et des consommateurs par la lutte contre la contrefaçon

LA PROTECTION D'UN PATRIMOINE UNIQUE ET UNIVERSEL AUX CÔTÉS DES GRANDS CRUS CLASSÉS 1855, LE CONSEIL GCC 1855 AGIT POUR

- La préservation et l'enrichissement d'un patrimoine foncier, végétal, architectural et paysager
- La préservation et le développement d'un patrimoine immatériel reposant sur un savoir-faire unique, dans le respect de la tradition et au soutien de l'innovation
- La préservation et la diffusion d'un patrimoine culturel universel

LA CONSIDÉRATION ET LE RESPECT DES PARTIES PRENANTES AUX CÔTÉS DES GRANDS CRUS CLASSÉS 1855, LE CONSEIL GCC 855 APPUIE

- La protection des salariés par le respect et l'amélioration des dispositifs de santé, de sécurité et de bien-être au travail. La défense de l'environnement et de la biodiversité par l'amélioration des pratiques et par le soutien à l'innovation et à la recherche